

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 29 mars 2021
portant changement d'appellation des maisons de confiance et de protection des familles
NOR : INTJ2109894A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

A compter du 5 avril 2021, les maisons de confiance et de protection des familles prennent l'appellation de maisons de protection des familles.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de l'organisation et des effectifs,
H. Charvet